

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 18 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 18 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 9 novembre 2011 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ième} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, M. WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: RAPP Benoît, GOEPFERT Raymond,

Procurations :

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du PV de la séance précédente
- 2.- Travaux au presbytère (mur, portail et dépendances) : choix des entreprises
- 3.- Approbation de factures
- 4.- Décisions budgétaires modificatives
- 5.- Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : mise en place de la taxe d'aménagement
- 6.- Etude lotissement 2^{ème} tranche : état d'avancement
- 7.- Projet de réhabilitation de la cave du presbytère
- 8.- Location de la maison de l'école
- 9.- Repas de Noël des aînés
- 10.- Indemnité de mission des Préfectures
- 11.- Maisons Fleuries 2011
- 12.- Reversement CIADE

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 9 SEPTEMBRE 2011

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- TRAVAUX AU PRESBYTERE (MUR, PORTAIL ET DEPENDANCES) : CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération en date du 9 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux d'aménagement et de rénovation du mur et des annexes du Presbytère.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- que 4 entreprises ont été consultées pour les travaux de démolition et de maçonnerie, deux seulement ont répondu.
- que trois entreprises ont été consultées pour la fabrication et la pose d'un portail et d'un portillon en acier galvanisé et thermolaqué.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de confier les travaux de démolition et de maçonnerie à l'entreprise de maçonnerie Henri Latorre, 1a rue de l'étang à -68720- Spechbach-le-bas, entreprise la moins disante, pour une somme de 13 780.00 € HT soit 16 480.88 € TTC.

- de confier la fabrication et la pose d'un portail et d'un portillon en acier galvanisé et thermolaqué à l'entreprise KLEIBER s.a.s. ZA du rail, route de Mulhouse – 68720-Illfurth pour une somme de 3 580.00 € HT soit 4 281.68 € TTC.

3.- DECISION MODIFICATIVE

3.1- Mur et portail du Presbytère

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 1 000 € à l'article 2138 –autres constructions- opération n°200 – mur et portail du Presbytère-. Cette somme sera prise à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération n°200 –Club-House.

3.2- Prélèvement au profit du FNGIR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 34 885 € à l'article 739116 du budget primitif 2011. Cette somme sera prise à l'article 7311 –contributions directes- du budget primitif 2011.
- d'inscrire une somme de 34 885 € à l'article 7311 provenant de recettes complémentaires.

4.- APPROBATION DE FACTURES

4.1- Cheminée et gouttière au Club-House

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise B. Bitsch sarl, couverture et zinguerie, 18a rue principale -68780- Soppele-bas, pour la fourniture et la pose d'une cheminée pujolat et de gouttières en zinc au Club-House. Cette facture, qui se monte à 2 922.35 € HT soit 3 495.13 € TTC, sera imputée en investissement à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération 199 –travaux au Club-House-.

4.2- Cadeau pour Noce d'Or

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 130 € à l'occasion des Noces d'Or des époux Hubert STEMMELLEN.

5.- DELIBERATION FIXANT LE TAUX ET LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 2,5 % (choix de 1% à 5%) sur l'ensemble du territoire communal ;
- de ne pas appliquer les possibles exonérations facultatives en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

6.- ETUDE LOTISSEMENT 2° TRANCHE : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant projet de l'étude de l'aménagement d'un lotissement au lieu dit « auf dem Kumpf ». Deux solutions ont été étudiées : l'une sur le terrain communal uniquement, l'autre en incluant une bande de terrain privé de 35,92 ares à acquérir (à détacher de la parcelle 65 section 13), située le long de la parcelle communale et classée en AU dans le PLU. Cette deuxième solution permettrait de donner d'avantage d'aisance au projet.

Soucieux de l'équilibre financier de cette opération de lotissement et de la référence que ce prix introduirait dans la valeur des terrains actuellement situés en zone AU de notre commune, après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- donne un avis favorable pour la deuxième solution du projet,
- fixe le prix d'achat de la parcelle appartenant aux consorts SAUNER (35.92 ares à détacher de la parcelle 65 section 13) à 1 500 € de l'are, soit 53 880 € pour la parcelle de 35,92 ares.

Dans l'éventualité d'un refus de vendre des consorts SAUNER, le Conseil Municipal décide de retenir la première solution.

7.- PROJET DE REHABILITATION DE LA CAVE DU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal s'est déplacé au presbytère pour appréhender la possibilité d'aménager la cave. Après en avoir débattu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de confier au cabinet CERIA, société d'Architecture, 1 quai du Canal -68210- Retzwiller, l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la cave, pour la somme de 550 € HT soit 657.80 € TTC.

Une somme de 1 000 € sera prévue à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération 211 – aménagement de la cave du presbytère-. Cette somme sera prise au compte 21538 –autres réseaux- opération 155 –remplacement poteau d'incendie-.

8.- LOCATION DE LA MAISON DE L'ECOLE

Après avoir visité le logement de l'école, le Conseil Municipal décide, après en avoir débattu, d'engager des travaux de rénovation intérieure du logement, avant de le relouer.

Monsieur le Maire expose que trois entreprises ont été consultées et que deux d'entre elles ont fait une offre.

Le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre la moins disante, de l'entreprise GM sanitaire 2 rue des Flandres – 68100 Mulhouse- pour un montant de 12 792.50 € HT soit 15 299.83 € TTC.
- d'inscrire une somme de 16 000 € à l'article 21318 – opération 187 –logement école-. Cette somme sera prise sur l'opération 199 –Club-House- 4 000 €, opération 209 – logement Mairie – 5 000 €, et opération 155 –reempl. poteau d'incendie- 7 000 €.
- de relouer le logement dès que les travaux seront terminés
- de fixer le loyer à 400 € par mois

9.- REPAS DE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

9.1.- Repas de Noël des personnes âgées

Le traditionnel repas de Noël des personnes âgées est fixé au 18 décembre 2011 à 12 h dans la salle de la Tuilerie de Hagenbach. Toutes les personnes habitant à Hagenbach de plus de 65 ans seront invitées avec leurs conjoints pour partager le repas de Noël avec le personnel communal et les membres du Conseil Municipal. Une somme de 3 000 € est prévue au budget primitif 2011 (soit environ 25 € par personne).

9.2.- Bons cadeaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir des bons cadeaux d'une valeur de 25 € chacun à l'ensemble des bénévoles qui s'occupent du repas de Noël des personnes âgées et autorise le Maire à commander des bons pour une valeur globale de 450 €. Cette somme sera prise à l'article 6232 –fêtes et cérémonies-.

10. - I.E.M.P. – Indemnité de mission des Préfectures (prime de fin d'année) – budget 2011

Pour la détermination du crédit global de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (I.E.M.P.), sont pris en compte les emplois budgétaires pourvus ;

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents non titulaires du droit public relevant des cadres d'emplois suivants : secrétaire de Mairie, agent administratif, agent administratif qualifié, agents d'entretiens, agents des services techniques, pourront bénéficier de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures.

Un coefficient multiplicateur d'ajustement de **1.430908** (entre 0.8 et maximum 3) fixe le crédit global de l'indemnité ainsi qu'il suit :

Grade :	- secrétaire de Mairie	1 372.04 x	14/35	=	548.82
	- adjoint administratif	1 143.37 x	35/35	=	1 143.37
	- agent des services techniques	1 143.37 x	13/35	=	424.68
	- agent des services techniques	1 143.37 x	17.5/35	=	571.68
	- agent des services techniques	1 143.37 x	14/35	=	457.35

TOTAL 3 145.90

(x le coefficient multiplicateur) 3 145.90 x 1.481293 = 4 660.- €

11.- MAISONS FLEURIES 2011

Sur proposition de la commission d'environnement, le Conseil Municipal décide de récompenser 20 lauréats du concours des maisons fleuries. Un bon d'achat d'une valeur de 20 € à valoir sur tout achat de fleurs auprès des différents fleuristes de Dannemarie sera remis à chaque lauréat.

La commission a également relevé la qualité exceptionnelle du fleurissement de 36 familles qui font parti du palmarès depuis quelques années.

12.- CIADE – REMBOURSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le remboursement de 1 046.50 € de la part de la CIADE concernant le remplacement d'un lampadaire accidenté au 27, rue de Cernay.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Séance du 18 novembre 2011**Ordre du jour :**

- 1.- Approbation du PV de la séance précédente
- 2.- Travaux au presbytère (mur, portail et dépendances) : choix des entreprises
- 3.- Approbation de factures
- 4.- Décisions budgétaires modificatives
- 5.- Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : mise en place de la taxe d'aménagement
- 6.- Etude lotissement 2^{ème} tranche : état d'avancement
- 7.- Projet de réhabilitation de la cave du presbytère
- 8.- Location de la maison de l'école
- 9.- Repas de Noël des aînés
- 10.- Indemnité de mission des Préfctures
- 11.- Maisons Fleuries 2011
- 12.- Reversement CIADE

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ème} Adjoint		
MARTIN Claude	3 ^{ème} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
SCHITTLY Benoît	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
RAPP Benoît	Conseiller municipal	absent	non
WALTER Pierre	Conseiller municipal		
GOEPFERT Raymond	Conseiller municipal	absent	non
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 9 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 09 du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 31 août 2011 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, , Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés : GOEPFERT Raymond

Procurations :

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du PV de la séance précédente
- 2.- Echange terrain BIBLER Léonard/commune de Hagenbach
- 3.- Travaux logement mairie : choix de l'entreprise
- 4.- Location logement mairie : fixation des conditions locatives
- 5.- ONF : programme des travaux d'exploitation - prévision des coupes 2012
- 6.- Décision budgétaire modificative
- 7.- Approbation de factures
- 8.- Assurance des risques statutaires : mandat au centre de gestion
- 9.- Remise en état du parc boîtes aux lettres regroupées
- 10.- Recensement 2012 : désignation du coordonnateur communal
- 11.- Location d la salle « la Tuilerie »

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 1^{er} JUIN 2011

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- ECHANGE DE TERRAIN BIBLER Léonard / Commune de Hagenbach

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à l'aménagement du sentier se situant entre la rue de l'église et le canal, le propriétaire du terrain aménagé souhaite régler la situation par un échange de terrain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'échanger des parcelles de terrains avec Monsieur BIBLER Léonard.

Les parcelles cédées par Monsieur BIBLER Léonard sont cadastrées section 15 n°327/12 lieudit "Fronaecker" avec 4.95 ares pré et section 15 n°329/13 lieudit "Fronaecker" avec 0.39 ares pré.

La parcelle cédée en contre-échange par la Commune de HAGENBACH est cadastrée section 13 n°22 lieudit "Auf den Hohrain" avec 15.00 ares de pré.

Cet échange est fait sans soulte, chaque lot étant d'égale valeur de sept cent cinquante euros (750.00 euros).

Les frais d'acte de cette opération seront supportés par la Commune de HAGENBACH. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'échange.

3.- TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à l'incendie de la maison de Monsieur et Madame FUHRER Georges sise 48 rue de Delle, la famille sinistrée a été relogée dans le logement communal pour une période de 18 mois environ. Les travaux de rénovation prévus sont donc reportés à une date ultérieure.

4.- LOCATION LOGEMENT MAIRIE : fixation des conditions locatives

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de fixer le loyer du logement, 46 rue des Delle, situé au-dessus de la Mairie à 430 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2011. La participation aux charges (chauffage, eau, électricité des communs) est fixée à 150 € par mois. Ces montants seront révisables annuellement d'après l'indice de référence des loyers.

5.- PREVISION DES COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal :

- approuve les programmes de travaux d'exploitation présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2011.
- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 28 970 € HT pour un volume de 624 m³.
- Délègue le Maire à signer et approuver par voie de convention ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- Vote les crédits correspondants à ces programmes :
 - 20 600 €HT pour les travaux d'exploitation (dépenses).
 - 28 970 €HT pour les recettes brutes (recettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de maintenir le prix de vente des stères de bois de chauffage à 41 €/le stère pour le hêtre et le charme et 39 €/le stère pour le chêne, le frêne et les autres essences.

6.- DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2011

6.1- Association des Maires du Haut-Rhin

Afin de payer la cotisation de l'association des Maires du Haut-Rhin pour de l'année 2011, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 309.16 € (en remplacement des 300 € prévus au budget primitif 201) à l'article 6574 –subvention de fonctionnement aux associations- subvention n°10. Cette somme sera prise à l'article 6574-subvention n°24 - divers-.

6.2- Illuminations de Noël

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise BLACHERIE Illumination s.a.s. zone industrielle les bourguignons 84400 APT, pour l'acquisition de 6 ensembles de décoration de Noël pour un montant de 4841.44 € HT soit 5790.36 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 1000 € à l'article 2158 –autres installations ...- opération n°205 –illuminations de Noël-. Cette somme sera prise à l'article 21318 – autres bâtiments publics- opération n°199.

6.3- Mur et portail du presbytère

Le logement de la Mairie ayant été loué dans l'urgence pour héberger les habitants de la maison sinistrée 48 rue de Delle et, vu que les travaux de rénovation du logement ne pourront pas être entrepris cette année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager d'autres travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'engager les travaux d'aménagement et de rénovation du mur et des annexes du Presbytère. Une somme de 15 000 € sera inscrite à l'article 2138 –autres constructions- opération n°200 – muret portail du Presbytère-. Cette somme sera prise à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération n°209 –logement Mairie-.

7.- TRAVAUX AU CLUB-HOUSE

7.1- Pompe à eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise STEMMELEN Frères, 51 rue de Delle, 68210 HAGENBACH d'un montant de 779.90 € HT soit 932.76 € TTC concernant la fourniture d'une pompe à eau pour alimenter le bassin de la réserve d'arrosage du terrain de football. Cette somme est prévue à l'article 21318 – autres bâtiments publics- opération n°199 –travaux Club-house-.

7.2- Adhésifs sur vitres

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise SIGN'UP, 2 rue des Flandres, 68100 Mulhouse d'un montant de 475 € HT soit 568.10 € TTC pour la mise en place d'adhésifs dépolis posés sur 8 vitres du Club-house. Cette somme est prévue à l'article 21318 – autres bâtiments publics- opération n°199 –travaux Club-house-.

7.3- Installation éclairage extérieur

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise STEMMELEN Frères, 51 rue de Delle, 68210 HAGENBACH d'un montant de 193.88 € HT soit 231.87 € TTC pour l'installation de divers éléments pour assurer l'éclairage extérieur du Club-house. Cette somme est prévue à l'article 21318 – autres bâtiments publics- opération n°199 –travaux Club-house-.

8.- CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1er: la commune charge le Centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise le maire à signer les conventions en résultant.

9.- BOITES AUX LETTRES –cidex-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la Direction de la Plateforme courrier d'Altkirch (La Poste) pour le remplacement du parc des boîtes aux lettres regroupées (Cidex) sur l'ensemble du territoire de la commune par une nouvelle génération de boîtes aux lettres à la charge de La Poste. La commune, de son côté, s'engage à mettre à disposition de la poste, à titre gracieux, les parties du domaine public nécessaires à l'implantation des blocs de boîtes aux lettres considérés.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de renouvellement et d'entretien du parc de boîtes aux lettres regroupées.

10.- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait que la population de Hagenbach sera de nouveau recensée au début de l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser ;
- de désigner M. Jean-Jacques GEBEL, secrétaire de Mairie, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

11.- GESTION DE LA SALLE « LA TUILERIE »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location de la salle « La Tuilerie » applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 à 200 € pour les habitants de Hagenbach, et à 500 € pour les autres utilisateurs. La location de la salle pour une collation suite à un enterrement est fixée à 50 €. Le Conseil Municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à signer les contrats.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
SEANCE DU 9 septembre 2011**

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du PV de la séance précédente
- 2.- Echange terrain BIBLER Léonard/commune de Hagenbach
- 3.- Travaux logement mairie : choix de l'entreprise
- 4.- Location logement mairie : fixation des conditions locatives
- 5.- ONF : programme des travaux d'exploitation - prévision des coupes 2012
- 6.- Décision budgétaire modificative
- 7.- Approbation de factures
- 8.- Assurance des risques statutaires : mandat au centre de gestion
- 9.- Remise en état du parc boîtes aux lettres regroupées
- 10.- Recensement 2012 : désignation du coordonnateur communal
- 11.- Location d la salle « la Tuilerie »

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ème} Adjoint		
MARTIN Claude	3 ^{ème} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
SCHITTLY Benoît	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
RAPP Benoît	Conseiller municipal		
WALTER Pierre	Conseiller municipal		
GOEPFERT Raymond	Conseiller municipal	absent	non
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
Réunion du 11 juillet 2011

L'an deux mille onze, le 11 du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 5 juillet 2011 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, RAPP Benoît,

Procurations:

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du PV du CM du 1^{er} juin 2011
- 2.- Réforme de l'intercommunalité
- 3.- Approbation du rapport d'activité du SMS 2010
- 4.- Approbation du rapport OM 2010
- 5.- Approbation du bilan ONF 2010
- 6.- Location de la « Salle la Tuilerie »
- 7.- Divers

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 1^{er} JUIN 2011

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE

2.1.- Fusion des communautés de communes.

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, qui a pour objectifs :

- L'achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre ;
- La rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- La simplification de l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

VU la procédure d'élaboration par M. le Préfet ;

- La soumission du projet aux Communes, EPCI et SM concernés, pour avis dans un délai de 3 mois ;
- Le schéma arrêté par décision du Préfet et révisé au moins tous les 6 ans ;

VU le calendrier du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ainsi que la procédure d'ore et déjà actée :

- Le 2 mai 2011, présentation du projet à la CDCI ;
- Le 5 mai 2011, envoi du projet aux Communes et EPCI concernés par le schéma ;

- Fin août 2011, envoi du projet et des avis émis à la CDCI ;
- Le 31 décembre 2011, schéma arrêté et publié par M. le Préfet.

Considérant les concertations qui se sont effectuées entre les EPCI et Syndicats concernés par le projet de schéma, ainsi que les avis émis par les uns et les autres ;

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, émet l'AVIS suivant :

La fusion de la CCPA et de la CCVL élargie aux Communes de la CCCH, est un objectif cohérent **à terme**, dans un projet de schéma de 3 CC dans le Sundgau.

➤ Toutefois, compte tenu :

- de la position de la Communauté de Communes de la Vallée de la Largue qui s'est déclarée favorable à une extension de son périmètre aux 4 Communes de la CCCH, répondant ainsi aux critères imposés par la Loi (plus de 5000 habitants avec un périmètre cohérent, sans enclave ni discontinuité territoriale), et reste opposée au projet de fusion avec la CCPA dans ce contexte ;
- des positions divergentes des 4 Communes de la CCCH ;

La CCPA, telle quelle existe actuellement ayant :

- un périmètre pertinent,
- une cohérence en terme de bassin de vie,
- une population supérieure à la moyenne des CC,
- une longue habitude de travailler ensemble,

ESTIME que toute évolution du périmètre doit être basée sur une volonté d'adhésion des CC ou Communes pour préserver sa cohésion.

➤ Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire :

Dans un premier temps :

- ✓ D'avoir une clarification par l'Etat, de la mise en œuvre des mesures proposées avec l'impact financier pour les usagers ;
- ✓ D'harmoniser les compétences des 2 CC en lien avec les différents syndicats d'assainissement de leur périmètre, en redéfinissant les intérêts communautaires
- ✓ D'élaborer un projet commun, fédérateur pour l'ensemble des 46 Communes concernées dans un esprit d'appartenance à une même entité, compte tenu de la spécificité rurale de notre territoire.

Dans un deuxième temps, en cohérence avec les prochaines élections municipales :

- ✓ procéder à la fusion avec prise en compte des compétences des anciens EPCI, suivant la proposition de calendrier proposé par la CCPA.

2.2.- Proposition de fusion des syndicats d'assainissement

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, qui a pour objectifs :

- l'achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre ;
- la rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- la simplification de l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Vu la procédure d'élaboration par M. le Préfet :

- la soumission du projet aux Communes, EPCI et SM concernés, pour avis dans un délai de 3 mois ;
- le schéma arrêté par décision du Préfet et révisé au moins tous les 6 ans ;

Vu le calendrier du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ainsi que la procédure d'ores et déjà actée :

- 2 mai 2011 : présentation du projet à la CDCI ;
- 5 mai 2011 : envoi du projet aux Communes et EPCI concernés par le schéma ;
- fin août 2011 : envoi du projet et des avis émis à la CDCI ;
- 31 décembre 2011 : schéma arrêté et publié par M. le Préfet.

Vu la proposition 4-2 du schéma départemental qui prévoit la fusion des 3 syndicats d'assainissement suivants :

- SIA Balschwiller, Buethwiller, Hagenbach
- SIA Dannemarie, Retzwiller, Traubach-le Bas, Traubach-le-Haut
- SIVOM de Diefmatten, Falkwiller, Gildwiller, Hecken

Vu la création ou évolution récente des 3 syndicats ;

Considérant la disparité de l'état d'avancement des travaux au sein des trois syndicats :

- le SIA de Dannemarie a achevé ses travaux
- le SIVOM de Diefmatten termine ses travaux courant de l'année 2012
- le SIA de Balschwiller entame à peine les appels d'offres pour les premiers travaux

Considérant que chaque syndicat présente des particularités par rapport aux 2 autres :

- le SIA de Dannemarie n'a pas la compétence du réseau d'eaux pluviales
- le SIA de Balschwiller n'est qu'à la fin des études et les travaux sont prévus pour début 2012
- le SIVOM de Diefmatten :
 - a également la compétence des affaires scolaires (ce qui ne ferait pas disparaître le syndicat)
 - les quatre communes membres du syndicat ont versé 2 participations dans le budget d'assainissement pour réduire le coût de la taxe appliquée aux administrés, qui correspondent à un total de 265 752,00 €

Considérant que les élus souhaitent finaliser les travaux et engagements pris en qualité de maître d'ouvrage, avant de s'engager vers une fusion en un syndicat unique ou un transfert de compétence ;

Considérant les concertations qui se sont tenues entre les 3 Syndicats concernés par le projet de schéma, proposition n°4, ainsi que les avis émis par les uns et les autres ;

Compte tenu de la proposition faite par La Porte d'Alsace, Communauté de Communes de la région de Dannemarie, en date du 30 juin 2011, qui prévoit de prendre la compétence de l'assainissement collectif lors des élections de 2014 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré,

DEMANDE :

- de surseoir à la fusion des 3 Syndicats, telle que proposée dans le schéma en proposition d'évolution n° 4.2

- de permettre la finalisation des travaux et engagements pris en qualité de maître d'ouvrage,
- de procéder à une fusion avec La Porte d'Alsace Communauté de Communes, dans le cadre de la reprise de la compétence assainissement par la CCPA et basée sur le calendrier proposé par le Conseil Communautaire de la CCPA en date du 30 juin 2011.

2.3.- Proposition de fusion des syndicats d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ainsi que la proposition de schéma du 06 mai 2011 élaborée par M. le Préfet du Haut-Rhin et notamment la proposition d'évolution n° 4 relative à la fusion de 7 syndicats d'eau potable,

Après avoir donné lecture dudit schéma, le Président invite l'assemblée à se prononcer quant à ce dernier.

En préambule M. le Maire tient à rappeler que les prérogatives essentielles du SIAEP Ammertzwiller – Balschwiller (dont fait parti la commune de Hagenbach) sont d'assurer, dans le cadre d'un service public à caractère non lucratif

- *une gestion pérenne de la ressource en eau potable,*
- *la préservation et l'amélioration de sa qualité*
- *l'optimisation et le renouvellement du réseau*
- *le bénéfice pour l'abonné du meilleur service au coût le plus juste.*

C'est pourquoi, dans un esprit de compréhension, de dialogue et de concertation, en prévision d'une mutualisation de tous les moyens devant permettre une optimisation des prérogatives ci-dessus évoquées, les Conseillers Municipaux proposent :

- ✓ D'élargir le travail de concertation à l'ensemble des gestionnaires de l'eau de l'ouest du Sundgau, en y associant impérativement les collectivités publiques et le monde agricole afin de pérenniser quantitativement et qualitativement les ressources en eau de la zone par une protection des puits et périmètres de captage.
- ✓ De prévoir un programme pluriannuel de travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux, d'en évaluer le coût et d'en prévoir les modalités de financement avec l'objectif constant d'assurer un service public de qualité et de proximité, au meilleur prix.
- ✓ De profiter de l'opportunité pour se donner les moyens de former une équipe technique et administrative compétente afin de garantir la maintenance des ouvrages techniques : captages, réservoirs et réseaux, mais aussi assurer le suivi de chantier, l'instruction des demandes de branchement....
- ✓ D'interconnecter les réseaux afin de sécuriser les besoins en eau, qualitatifs et quantitatifs.
- ✓ D'assurer un service de qualité et de proximité en ayant des interlocuteurs à l'écoute de des abonnés
- ✓ Enfin, de prendre toutes les assurances et dispositions visant à éviter que, une fois la fusion réalisée, la nouvelle structure ne puisse tomber sous l'emprise d'un groupe à caractère privé et lucratif.

L'assemblée demande qu'un état des lieux de chaque Syndicat soit préalablement établi, afin que cette fusion puisse être réalisée dans la meilleure équité et transparence possible.

C'est, sous réserve du respect de l'ensemble de ces dispositions et dans un esprit d'ouverture et de progrès que, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affirme son adhésion à la proposition formulée par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin prévoyant la fusion entre syndicats.

3.- RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2010 du syndicat Mixte pour la Sundgau. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

4.- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2010

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2010. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

5.- ONF – BILAN DE L'ANNEE 2010

Monsieur Claude MARTIN présente le bilan forestier 2010.

Ce bilan concerne les recettes et les dépenses liées aux activités d'exploitation, d'entretien et d'accueil du public en forêt relevant du régime forestier. En 2010, 584 m³ de bois ont été commercialisés pour une recette globale de 22 685 € et une dépense globale de 18 193 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ce bilan forestier 2010.

6.- LOCATION DE LA SALLE « LA TUILERIE »

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de changer l'offre de location de la salle « La Tuilerie » à compter du 1^{er} janvier 2012 et de ne plus louer la petite salle seule.

7.- Divers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier qu'il a fait parvenir au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur l'extension du centre de stockage de déchets de Retzwiller. Par ce courrier, le Maire rappelle qu'il est régulièrement interpellé par les riverains des rues de Cernay et de Delle, rues empruntées quotidiennement par les camions qui desservent la décharge de Retzwiller. Qu'ils soient chargés ou vides, ceux-ci roulent à des vitesses manifestement excessives, compte tenu de leur chargement et l'état de la voirie. Même si ces faits tiennent plus du respect du code de la route, ils contribuent aux nuisances générées par l'exploitation du centre de stockage. Le Maire demande à l'enquêteur d'interpeller SITA sur ce point et de verser la lettre au dossier d'enquête.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
SEANCE DU 11 juillet 2011**

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du PV du CM du 1er juin 2011
- 2.- Réforme de l'intercommunalité
- 3.- Approbation du rapport d'activité du SMS 2010
- 4.- Approbation du rapport OM 2010
- 5.- Approbation du bilan ONF 2010
- 6.- Location de la « Salle la Tuilerie »
- 7.- Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ème} Adjoint	absent	non
MARTIN Claude	3 ^{ème} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
SCHITTLY Benoît	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
RAPP Benoît	Conseiller municipal	absent	non
WALTER Pierre	Conseiller municipal		
GOEPFERT Raymond	Conseiller municipal		
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 1^{er} juin 2011

L'an deux mille onze, le 1er du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 23 mai 2011 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ième} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mme BENJAMIN Carole, Mrs. WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel, ZINK Astride, RAPP Benoît,

Procurations:

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du PV du CM du 28 mars 2011
- 2.- Remplacement candélabre : choix de l'entreprise
- 3.- Façades club house : choix de l'entreprise
- 4.- Vérification paratonnerre de l'église : contrat BCM
- 5.- Rapports annuels 2010 – SIAEP et Syndicat d'électricité
- 6.- Approbation du compte de gestion du Percepteur
- 7.- Approbation de factures
- 8.- Subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- 9.- Représentation au Tribunal d'Instance de Mulhouse
- 10.- Cadeau pour noces d'or
- 11.- Participation pour apéritif à l'ASHB

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 28 MARS 2011

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- TRAVAUX DE REFECTION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE D'ALTKIRCH ET RUE DE LA FORET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de rénovation de l'éclairage public :

- 1- rue d'Altkirch
 - ✓ Candélabres existants : Fourniture et remplacement des luminaires vétustes (13 unités)
 - ✓ Poteaux bois ou béton existants : Fourniture et installation d'un nouveau luminaire y compris la mise en place d'une crosse en acier galva. (5 remplacements et 2 adjonctions)
 - ✓ Remplacement d'un candélabre complet détérioré (n°33)
- 2- Rue de la forêt
 - ✓ Candélabres existants : Fourniture et remplacement des luminaires vétustes (4 unités)
- 3- Rue de Cernay au droit du pont du Canal

✓ Remplacement d'un ancien luminaire

A cet effet, trois entreprises consultées ont répondu.

L'offre la moins disante est celle de l'entreprise CLEMESSY, 9 rue de St Amarin, BP 2499 – 68057 Mulhouse cedex 2 pour un montant de 9 929.00 € HT, soit 11 875.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'approuver l'offre de l'entreprise CLEMESSY et de lui confier les travaux.

Une somme de 13 237.88 € est prévue au budget primitif 2010 - compte 21538/203.

3.- FACADES CLUB-HOUSE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de réfection des façades du Club-House.

Après une consultation de six entreprises, ISOREV de Burnhaupt-le-Bas, SAF de Soppe-le-Bas, MAMBRE d'Altkirch, ANTHONY de Ligsdorf, Arthur KAISER de Mulhouse et EUROFACADE de Kingersheim, Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise de peinture MAMBRE S.A.R.L., quartier Plessier, bât. 19, avenue du 8^e régiment de Hussards, 68130 ALTKIRCH pour un montant de 12 138 € HT soit une somme de 14 517.05 € TTC, étant donné que, lors de l'examen des différentes offres, il s'est avéré que l'entreprise MAMBRE a soumis une offre complète, qui présente le meilleur rapport « valeur technique / prix ».

Une somme de 30 491.33 € est prévue au budget primitif 2010 au compte 21318/199.

Le Conseil Municipal **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

4.- VERIFICATION PARATONNERRE DE L'EGLISE : CONTRAT BCM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de faire effectuer une vérification annuelle de l'installation de protection contre la foudre (paratonnerre situé sur le toit de l'Eglise paroissiale) conformément aux textes réglementaires (arrêté du Ministère de l'Intérieur du 19 novembre 2001 concernant les établissements recevant du public).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de confier la vérification annuelle de l'installation de protection contre la foudre au Bureau d'études, contrôles et maintenances BCM, 444, rue Léo Lagrange 59500 DOUAI pour une somme de 191 € HT par an (prix révisable en fonction de l'indice BT 47).

Le Conseil Municipal **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

5.- RAPPORTS ANNUELS 2010

5.1 SIAEP

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2010 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Balschwiller-Ammertzwiller et environs. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

5.2 Syndicat départemental d'électricité

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2010 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. COMPTE DE GESTION 2010 DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le percepteur de Dannemarie et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du percepteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2010.

7.- APPROBATION DE FACTURES

7.1 – Rupture de conduite d'assainissement

Suite à une rupture de la conduite d'assainissement à la hauteur de Mme GESSIER, 26 rue de Delle, l'entreprise MTP de Heidwiller est intervenue pour effectuer la réparation. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture qui se monte à 1 674.72 € HT soit 2 002.97 € TTC. Elle sera imputée en fonctionnement, à l'article 61523 – voies et réseaux – du budget primitif 2011.

7.2 – Différentes interventions de l'entreprise B. BITSCH sarl

Monsieur le Maire présente la facture de l'Entreprise de couverture et de zinguerie B. BITSCH :

- Travaux de réparation sur le clocher avec location de nacelle
- Toit de l'église : scellement faîtière, pose de grillage sur le chapeau de la cheminée, remplacement de tuiles
- Presbytère : nettoyage du toit et de la gouttière sous le nid de cigognes, fourniture et remplacement de tuiles cassées
- Mairie : colmatage des joints de dilatation

Le Conseil Municipal approuve cette facture qui se monte à 4 949.80 € HT soit 5 919.96 € TTC. Elle sera imputée en fonctionnement, à l'article 61522 – Bâtiments – du budget primitif 2011.

8.- SUBVENTION DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide d'accepter une subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'un montant de 2 700 €.

9.- REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE

Par lettre en date du 27 mai 2011, M. Rémi SEEMANN, Huissier de Justice, 3 place Jourdain à Altkirch, a notifié à la commune que l'audience au Tribunal d'Instance de Mulhouse concernant l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur Bousquet Didier a été fixée au mardi 16 août 2011.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le maire à représenter la commune en **justice** auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse dans l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur Bousquet concernant le contrat de location d'une maison située 14 rue de Cernay à 68210 HAGENBACH.
- **Désigne** Monsieur Guy BACH, Maire, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

10.- CADEAU POUR NOCES D'OR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 130 € à l'occasion des Noces d'Or des époux MARCK Gérard.

11.- PARTICIPATION POUR APERITIF A L'ASHB

Suite aux excellents résultats de l'équipe sénior 1 de l'association sportive de Hagenbach/Buethwiller, le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide, à l'unanimité des membres présents,

- d'offrir l'apéritif à l'ensemble de l'équipe lors du repas de fin de saison
- de prévoir une somme de 500 € pour cette occasion

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.

Suivent les signatures au registre:

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
SEANCE DU 1^{er} JUIN 2011

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du PV du CM du 28 mars 2011
- 2.- Remplacement candélabre : choix de l'entreprise
- 3.- Façades club house : choix de l'entreprise
- 4.- Vérification paratonnerre de l'église : contrat BCM
- 5.- Rapports annuels 2010 – SIAEP et Syndicat d'électricité
- 6.- Approbation du compte de gestion du Percepteur
- 7.- Approbation de factures
- 8.- Subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- 9.- Représentation au Tribunal d'Instance de Mulhouse
- 10.- Cadeau pour noces d'or
- 11.- Participation pour apéritif à l'ASHB

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ème} Adjoint		
MARTIN Claude	3 ^{ème} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal	absent	non
SCHITTLY Benoît	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale	absente	non
RAPP Benoît	Conseiller municipal	absent	non
WALTER Pierre	Conseiller municipal		
GOEPFERT Raymond	Conseiller municipal		
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 28 mars 2011

L'an deux mille onze, le 28 du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 18 mars 2011 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride,

Procurations: ZINK Astride à ROCHEREAU Philippe

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du PV du CM du 28 janvier 2011
- 2.- Compte administratif 2010
- 3.- Affectation du résultat 2010
- 4.- Budget Primitif 2011
- 5.- Vote des taux 2011
- 6.- Lotissement tranche 2 : étude de faisabilité
- 7.- Mise aux normes du 2^o véhicule des pompiers
- 8.- Rénovation de la Croix derrière l'église
- 9.- Mesures salariales
- 10.- Journées du patrimoine 2011
- 11.- Préservation du courlis cendré - restriction de circulation
- 12.- Demande de subvention

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- Approbation du compte rendu du CM du 28 janvier 2011

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33, Vu la délibération en date du 12 avril 2010 approuvant le Budget Primitif 2010, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2010	Section de fonctionnement	298 785,37 €	383 258,17 €
	Section d'investissement	127 368,85 €	85 243,12 €
Reports de l'exercice 2009	Report en section de fonctionnement (002)		79 778,68 €
	Report en section d'investissement (001)		8 123,05 €
	TOTAL (réalisations + reports)	426 154,22 €	556 403,02 €
Restes à réaliser à reporter en 2011	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	115 589,12 €	49 058,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	115 589,12 €	49 058,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	298 785,37 €	463 036,85 €
	Section d'investissement	242 957,97 €	142 424,17 €
	TOTAL CUMULE	541 743,34 €	605 461,02 €

3.- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal de HAGENBACH réuni sous la présidence de Guy BACH, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	84 472.80
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	79 778.68
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2010 (A+B)	164 251.48

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-34 002.68
---	------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
115 589.12	49 058.00	-66 531.12

Besoin de financement à la section d'investissement (E) = C + D	100 533.80
---	------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Décide d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	100 533.80
--	------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	63 717.80
--	-----------

4.- IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
 Vu la loi des finances annuelles,
 Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2011.
 Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 123 900.00 €,
 Après avis de la commission des finances,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre,
 Fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit:

	Bases d'imposition effectives 2010	Taux de références communaux 2010	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	Taux 2011	Produits 2011	Variation des taux 2011
TH	719 474	14.10	698 600	14.10	98 503	0%
TFB	461 090	11.89	471 100	11.89	56 014	0%
TFNB	17 634	52.14	17 900	52.14	9 333	0%
CFE	65 944	18.02	53 100	18.02	9 569	0%
Total					173 419	

5.- BUDGET PRIMITIF 2011

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-là L.2342-2 ;
 Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;
 Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;
 Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif ;
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention,
 Adopte le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	198 178.48 €	198 178.48 €
Fonctionnement	448 000.68 €	448 000.68 €

Précise que le budget de l'exercice 2011 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

6.- LOTISSEMENT 2° TRANCHE – ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis estimatifs de trois bureaux d'étude concernant l'étude de faisabilité d'un lotissement section 13 parcelle 309.

Cette étude comporte les missions suivantes :

- L'analyse règlementaire et technique ;
- Définition des grands principes d'aménagement du secteur AU1.
- L'établissement de propositions de plans de composition adaptés à la demande – dimension, configuration des parcelles- ainsi qu'à la topographie du site.
- Simulation d'aménagement de la zone AU1 – avec variantes.
- Analyse financière.
- Analyse juridique
- Diagnostic paysager et préconisation en matière de traitement paysager et d'intégration du bâti à l'environnement.
- Proposition de principes de desserte de la zone.
- Phasage des travaux.
- Estimatif sommaire des coûts des voies, réseaux et équipement nécessaires à la desserte du secteur à aménager.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la moins disante, et de confier ces missions au bureau d'études AGE – Parc des Collines – 35 rue Victor Schœlcher – 68200 Mulhouse pour un montant de 2 900.00 € HT soit 3 468.40 € TTC. Cette dépense est prévue au budget primitif 2011 à l'article 21718 - opération 210 –Lotissement – Etude.

7.- MISE AUX NORMES DU 2^{ème} VEHICULE DES SAPEURS POMPIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve le devis de l'entreprise HEINIS Carrosserie, 89 rue principale, 68580 FRIESEN pour un montant de 2 725 € HT soit 3 259.10 € TTC. Cette offre concerne la mise aux normes du 2^{ème} véhicule des Sapeurs Pompiers par la pose d'équipements adéquats (gyrophares bleus, avertisseur sonore 2 tons pompiers, pose de bandes de signalisation rétro-réfléchissantes,...). Cette dépense est prévue au budget primitif 2011 à l'article 21568 – opération 71- Matériel service incendie.

8.- RENOVATION DE LA CROIX DE LA MISSION DERRIERE L'EGLISE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- décide de confier à l'entreprise Jacques GASSMANN, 51 rue de Mulhouse, 68210 – Balschwiller, le nettoyage et la réparation de la croix de la mission se situant du côté Nord derrière l'église.
- approuve le devis qui se monte à 2 307.28 € HT soit 2 759.5 € TTC

Cette somme est prévue au budget primitif 2011 à l'article 2116 – Cimetières – opération 154.

9.- MESURES SALARIALES

9.1- coefficient IAT

Les critères de versement de l'indemnité d'administration et de technicité sont fixés par la présente délibération comme suit :

- ponctualité de l'agent
- investissement personnel par rapport au travail

Le montant moyen de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 1 à 8 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale déterminée comme suit :

$$\text{Taux moyen} \times \text{coefficient (de 1 à 8)} \times \text{nombre d'effectifs},$$

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le coefficient multiplicateur applicable au taux moyen annuel fixé par arrêté ministériel et d'inscrire au budget primitif une somme de 3 594.24 € ($449.28 \times 8 \times 1 = 3 594.24$ €).

9.2- Modification de la durée hebdo. de l'adjoint de service 2ème classe contractuel chargée de l'entretien de la mairie et de la salle « La Tuilerie »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet ainsi que la durée hebdomadaire de service nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire à cette modification de la durée de travail, (enregistrement n° M2011.28)
- Compte tenu de l'accord de l'intéressée, Mme Eliane STIMPFLING épouse WERSINGER, pour la modification du temps de travail

décide

de modifier la durée de travail de l'adjoint technique de 2ème classe, contractuel, de 12/35èmes à 14/35èmes à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités administratives nécessaires à la mise en place de cette modification.

9.3- Rémunération d'un agent communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer la rémunération de l'adjoint technique non titulaire chargé de l'entretien de la mairie et de la salle à l'indice brut 328 majoré 312 à compter du 1^{er} mars 2008. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

9.4- Rémunération d'un agent communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer la rémunération de l'adjoint technique non titulaire chargé de l'entretien des voies publiques et des bâtiments communaux à l'indice brut 388 majoré 355 à compter du 1^{er} avril 2011. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

10.- JOURNEES DU PATRIMOINE 2011

Le thème « Les Vitraux » a été retenu cette année par la commission « Tourisme et Patrimoine » de la ComCom « La Porte d'Alsace ». Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune de Hagenbach à cette manifestation, programmée les 17 et 18 septembre 2011, et d'accueillir des visites dans le cadre de ces manifestations avec la participation de Monsieur Michel Lieby, vitrailliste.

11.- PRESERVATION DU COURLIS CENDRE – restriction de circulation

Le Courlis cendré niche au sol dans les grandes prairies humides, dont la végétation est suffisamment rase et pas trop dense pour n'entraver ni la visibilité, ni la recherche de la nourriture. L'état de ses populations témoigne de la disponibilité et de la qualité de son habitat. Sa prospérité est le signe d'une grande biodiversité. Les populations alsaciennes de courlis cendrés régressent de façon continue depuis maintenant 30 ans. Parmi les facteurs à l'origine de cette évolution il y a la modification des pratiques agricoles et les dérangements liés aux promeneurs, accompagnés ou non de chiens, quads, cavaliers, ulm, etc....

Afin de prendre en compte les contraintes liées à la protection du courlis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté de restriction de circulation sur les chemins du ban communal de Hagenbach situés au Nord du canal du Rhône au Rhin qu'il souhaite prendre. Le Conseil Municipal approuve cette initiative.

12.- DEMANDE DE SUBVENTION de l'association Sundgau Oxygène de Buethwiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de réserver strictement les subventions communales aux associations de sports ou de loisirs ayant leur siège dans la commune de Hagenbach, et de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'association Sundgau Oxygène de Buethwiller.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
SEANCE DU 28 mars 2011**

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du PV du CM du 28 janvier 2011
- 2.- Compte administratif 2010
- 3.- Affectation du résultat 2010
- 4.- Budget Primitif 2011
- 5.- Vote des taux 2011
- 6.- Lotissement tranche 2 : étude de faisabilité
- 7.- Mise aux normes du 2^o véhicule des pompiers
- 8.- Rénovation de la Croix derrière l'église
- 9.- Mesures salariales
- 10.- Journées du patrimoine 2011
- 11.- Préservation du courlis cendré - restriction de circulation
- 12.- Demande de subvention

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ème} Adjoint		
MARTIN Claude	3 ^{ème} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
SCHITTLY Benoît	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale	absente	non
ZINK Astride	Conseillère municipale	absente	ROCHEREAU Philippe
RAPP Benoît	Conseiller municipal		
WALTER Pierre	Conseiller municipal		
GOEPFERT Raymond	Conseiller municipal		
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 28 janvier 2011

L'an deux mille onze, le 28 du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 20 janvier 2011 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: M. LIEBY Michel, WERSINGER Michael, GOEPFERT Raymond,

Procurations: WERSINGER Michael à FREY Caroline

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 28 octobre 2010
- 2.- ONF – plan d'aménagement forestier 2012-2031
- 3.- ONF – état d'assiette 2012 des coupes à marteler
- 4.- ONF – programme de travaux forestiers 2011
- 5.- Remplacement du panneau d'information devant la mairie
- 6.- Renouvellement de la convention avec l'ADAUHR
- 7.- COMCOM Canton d'Hirsingue – projet d'aménagement d'itinéraires VTT
- 8.- Déclassement de l'ancien ordinateur de la mairie
- 9.- Approbation de factures
- 10.- Travaux fenêtres Club –House /Participation ASHB
- 11.- Modification de la durée de travail hebdomadaire de l'adjoint technique 2^{ème} classe chargé de l'entretien de la mairie et de la salle « la Tuilerie »

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- Approbation du compte rendu du CM du 28 octobre 2010

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- ONF – plan d'aménagement forestier 2012-2031

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du document et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'approuver la totalité du plan d'aménagement forestier 2012-2031 tel qu'il est proposé par l'ONF.

3.- ONF – état d'assiette 2012 des coupes à marteler

L'état d'assiette est un document réglementaire qui est élaboré en application de l'aménagement forestier. Il prévoit :

- les parcelles à marteler annuellement dans les coupes d'amélioration
- les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette 2012 tel qu'il est présenté par l'ONF.

4.- ONF – programme de travaux patrimoniaux 2011

Le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve le programme de travaux patrimoniaux courants (nettoyage, dégagement, dépressage et cloisonnement en parcelles 1, 2, et 4) présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2011.
- ❖ Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- ❖ Vote les crédits correspondants à ce programme :
 - 5361 €HT (5564.76 € ttc) pour les travaux patrimoniaux.

5.- Remplacement du panneau d'information devant la mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de remplacer le panneau d'affichage, trop petit et surtout en mauvais état, par un nouveau panneau double face avec bandeau supérieur « information », de 1.20 m de haut sur 1.60 m de large. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise VEDIF, 16 rue Gardie – 34510 – FLORENSAC pour un montant de 1700.00 € HT soit 2033.20 € TTC. La facture de ce panneau d'affichage sera imputée à l'article 2181 opération 84 –matériel et mobilier de Mairie.

6.- Renouvellement de la convention avec l'ADAUHR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre l'ADAUHR et la Commune de Hagenbach telle qu'elle est proposée par l'ADAUHR et autorise le Maire à la signer.

7.- COMCOM Canton d'Hirsingue – projet d'aménagement d'itinéraires VTT

La mise en place d'un site VTT labellisé à l'échelle du pays du Sundgau implique l'élaboration d'un plan de gestion, de pérennisation et de valorisation des circuits de randonnée VTT.

La Communauté des Communes du Canton de Hirsingue sollicite donc auprès des communes et des associations foncières, dont les parcelles sont appelées à être traversées par un itinéraire inscrit au schéma local précité, un accord pour le balisage dudit chemin ainsi que pour le libre passage des randonneurs VTT.

Une convention est établie pour fixer l'engagement des parties signataires

Objet : La commune autorise le balisage régulier du circuit traversant la propriété concernée, ainsi que le libre passage des randonneurs VTT.

Il est convenu que cette autorisation ne constitue pas une reconnaissance de droit de passage ou de servitude quelconque, le propriétaire conserve notamment l'usage agricole, pastoral ou forestier des terrains visés par la présente convention. L'utilisation des chemins par le propriétaire ou ses ayants droit pour ses besoins d'exploitation et de gestion est prioritaire sur les activités de tourisme et de randonnée.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu la demande présentée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue
- Et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du VTT sur la parie du ban communal,
- **Accepte** les termes de la convention du 25 octobre 2010 proposés par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue
- **Autorise** le Maire à signer la convention liant la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue à la commune de Hagenbach
- **Dit** que les termes de la convention s'appliquent à compter de la date de la signature de la convention.

8.- Déclassement de l'ancien ordinateur de la mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner l'ancien ordinateur de la Mairie au RPI pour l'école maternelle.

9.- Approbation de factures

9.-1- Travaux supplémentaires au club-house

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la facture de l'entreprise M.C. Pose Fermeture – M. CRO Joao, 1a rue de Delle – 68210 – Hagenbach pour un ensemble de travaux supplémentaires au club-house (ferme-porte, réparation sous la toiture avec O.S.B. + PVC isolant). Cette facture, qui se monte à 4163.99 € TTC, sera imputée en investissement à l'article 21318 opération 199 – club-house -.

9.-2- Arrachage de piquets et grillage dans forêt communale

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la facture de l'entreprise ACCES, 5 rue de Zurich -68440- HABSHEIM concernant l'arrachage des piquets et du grillage à mouton sur une distance de 800 m environ dans la parcelle n°2 de la forêt communale. Cette facture se monte à 795 € TTC et sera imputée en fonctionnement à l'article 61524 – entretien de forêt.

10.- Travaux fenêtres Club –House /Participation ASHB

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la subvention de 3000 € de l'association sportive Hagenbach/Buethwiller comme participation aux travaux de rénovation du club-house.

11.- Modification de la durée hebdo. de l'adjoint de service 2ème classe contractuel chargée de l'entretien de la mairie et de la salle « La Tuilerie »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet ainsi que la durée hebdomadaire de service nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire à cette modification de la durée de travail, (enregistrement n°)

- Compte tenu de l'accord de l'intéressée, Mme Eliane STIMPFLING épouse WERSINGER, pour la modification du temps de travail

décide

de modifier la durée de travail de l'adjoint technique de 2ème classe, contractuel, de 12/35èmes à 14/35èmes à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités administratives nécessaires à la mise en place de cette modification.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
SEANCE DU 28 JANVIER 2011**

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 28 octobre 2010
- 2.- ONF – plan d'aménagement forestier 2012-2031
- 3.- ONF – état d'assiette 2012 des coupes à marteler
- 4.- ONF – programme de travaux forestiers 2011
- 5.- Remplacement du panneau d'information devant la mairie
- 6.- Renouvellement de la convention avec l'ADAUHR
- 7.- COMCOM Canton d'Hirsingue – projet d'aménagement d'itinéraires VTT
- 8.- Déclassement de l'ancien ordinateur de la mairie
- 9.- Approbation de factures
- 10.- Travaux fenêtres Club –House /Participation ASHB
- 11.- Modification de la durée de travail hebdomadaire de l'adjoint technique 2^{ème} classe chargé de l'entretien de la mairie et de la salle « la Tuilerie »
-

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ème} Adjoint		
MARTIN Claude	3 ^{ème} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal	absent	non
SCHITTLY Benoît	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal	absent	FREY Caroline
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
RAPP Benoît	Conseiller municipal		
WALTER Pierre	Conseiller municipal		
GOEPFERT Raymond	Conseiller municipal	absent	non
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		